

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE ONZE AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Pascal DEBOST, Maire

Étaient présents : DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, DANJEAN Catherine, JENNEPIN Daniel, MARICHY Patrick, VAIRET Jean-René, POUDOU Vincent, COLIN Sandrine, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, THEVENET André, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, MORNAY Richard

Absent(s) / Excusé(s) : LABRANCHE Céline (Pouvoir à ANDRE Serge), HAYNE Jean-Jacques (Pouvoir à DONGUY Roger), FLATTOT Sandrine

Secrétaire de Séance : LANGERON Danielle

M. le Maire informe l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal en date du 04.04.2022 n'ayant pas encore pu être diffusé aux conseillers municipaux, son approbation se fera lors de la prochaine réunion du conseil le 02.05.2022.

TOUR DE TABLE

- M. Daniel JENNEPIN fait un point sur l'assemblée générale de l'ATD (Agence Technique Départementale) qui a eu lieu le 08.04.2022 à LACROST, il rappelle que Romenay est nouvel adhérent depuis le 01.01.2022. Il fait un point sur les moyens techniques et humains de l'agence, sur le nombre important de dossiers déposés par les collectivités adhérentes et sur l'augmentation des financements obtenus sur les 3 dernières années. Il précise enfin que les dossiers d'assainissement représentent environ 50% des dossiers suivis par l'ATD

- M. Roger DONGUY fait un point sur la demande de l'ANACR de Tournus concernant la plaque commémorative installée dans l'impasse du Lotissement les Guiblanches 3 en mémoire de M. Maxime BERTHILLIER – Lieutenant FERREUX – qui n'est pas représentative du personnage et qu'il conviendrait de modifier. Le conseil municipal, après discussion, propose de laisser en l'état la plaque installée dans le lotissement Les Guiblanches 3 (plaque de rue) et de prévoir une autre plaque commémorative sur un emplacement à définir. M. Roger DONGUY se charge de voir avec M. Simon TREBOZ s'il accepterait l'installation de ladite plaque sur le mur de son bâtiment (correspondant à l'ancien domicile de M. Maxime BERTHILLIER).

- M. Roger DONGUY demande pourquoi les affiches électorales n'ont pas été posées sur les panneaux électoraux de la commune. M le Maire précise que ce n'est pas la commune qui est en charge de coller les affiches. Une société privée a été retenue par l'Etat afin de procéder au collage des affiches de l'ensemble des candidats sur tout le territoire. Cette carence d'affichage a été signalée par la mairie à plusieurs reprises au service des élections en Préfecture et Sous-Préfecture, sans résultat.

- M. le Maire informe l'assemblée que le point relatif à la Zone d'Activités des Vauvriils n'a pas été discuté lors du conseil communautaire du 07.04.2022 (en raison de l'absence excusée du Maire de Romenay à cette réunion) et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CCTB en juin qui aura lieu à Romenay.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021 - COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

COMMUNE de ROMENAY :

- **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021** (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Vincent POUDOU, Conseiller Municipal, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2021 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	1 012 121.28 €
	Recettes	1 337 416.89 €
	Excédent	321 295.61 €
	Report excédent 2020	485 369.87 €
	Total	810 665.48 €
Section d'Investissement :	Dépenses	249 097.38 €
	Recettes	170 893.90 €
	Déficit	- 78 203.48 €
	Report déficit 2020	- 145 094.18 €
	Total	- 223 297.66 €
Résultat d'ensemble :	Excédent	587 367.82 €

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2021.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 321 295.61 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2020 (excédent de 485 369.87 €), le conseil municipal décide, par 16 voix pour et 2 voix contre, d'affecter le résultat de fonctionnement de 810 665.48 € (soit 321 295.61 € + 485 369.87 €) comme suit :

Excédent total	810 665.48 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	227 084.87 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	583 580.61 €

ASSAINISSEMENT

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Vincent POUDOU, Conseiller Municipal, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2021 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	38 590.66 €
	Recettes	65 472.17 €
	Excédent	26 881.51 €
	Report excédent /déficit 2020	0.00 €
	Total	26 881.51 €

Section d'Investissement :	Dépenses	30 422.90 €
	Recettes	38 589.99 €
	Excédent	8 167.09 €
	Report déficit 2020	- 70 753.65 €
	Total	- 62 586.56 €

Résultat d'ensemble : Déficit - 35 705.05 €

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2021.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 26 881.51 € (pas de résultat antérieur de 2020 à ajouter), le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 26 881.51 € comme suit :

Excédent total	26 881.51 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	26 881.51 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	0.00 €

LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 :

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (M. le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote)

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Vincent POUDOU, Conseiller Municipal, a approuvé à l'unanimité (17 voix) le compte administratif 2021 se présentant comme suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses	87 555.48 €
	Recettes	103 985.10 €
	Excédent	16 429.62 €
	Report excédent 2020	14 094.82 €
	Total	30 524.44 €

Section d'Investissement :	Dépenses	36 823.44 €
	Recettes	87 555.48 €
	Excédent	50 732.04 €
	Report déficit 2020	- 87 555.48 €
	Total	- 36 823.44 €

Résultat d'ensemble : Déficit - 6 299.00 €

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021 établi par Mme Patricia TREFFOT, Responsable du Service Gestion Comptable Bresse Bourguignonne, conforme au compte administratif 2021.

- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 16 429.62 € auquel s'ajoute le résultat antérieur de 2020 (excédent de 14 094.82 €), le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de 30 524.44 € (soit 16 429.62 € + 14 094.82 €) comme suit :

Excédent total	30 524.44 €
Besoin de financement de la section d'Investissement (compte 1068)	0.00 €
Report en fonctionnement (ligne 002)	30 524.44 €

PRESENTATION ET VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 – RESSOURCES PROPRES

M. Roger DONGUY propose d'augmenter les taux d'imposition proportionnellement à l'inflation. Un tour de table est effectué afin de recueillir l'avis de chacun.

Après délibération, le conseil municipal décide, par 3 voix contre et 15 voix pour, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 identiques à ceux de 2021, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 37.33% (17.25 % + part départementale 20.08 %)
- Taxe foncière (non bâti) : 36.97 %

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022 : COMMUNE DE ROMENAY

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 1 862 136 € Dépenses : 1 862 136 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 990 642 € Dépenses : 990 642 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022 : ASSAINISSEMENT (MAJORATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT ET PRIME ANNUELLE)

- le conseil municipal a décidé par 17 voix pour et 1 abstention de réviser le tarif de la redevance assainissement et de la porter à 1.10€ le m3 d'eau (au lieu de 1.00€) à compter du 1^{er} MAI 2022

- a décidé à l'unanimité de maintenir la prime annuelle par abonnement d'eau à 30€ pour les particuliers et la prime annuelle pour les industriels à 200€.

- le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté :

- à la section d'EXPLOITATION : Recettes : 40 000 € Dépenses : 40 000 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 227 587 € Dépenses : 227 587 €

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2022 : LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3

- le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté :

- à la section de FONCTIONNEMENT : Recettes : 50 145 € Dépenses : 50 145 €
- à la section d'INVESTISSEMENT : Recettes : 50 145 € Dépenses : 36 824 €

QUESTIONS DIVERSES

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 02.05.2022

La séance est levée à 22 heures 30 minutes.

**LE MAIRE,
Pascal DEBOST**

